

Paris, le 14 mai 2007

**COMMUNIQUE**

CANAL+ a assigné la société Kewego opérateur de plusieurs sites de partage de vidéos pour contrefaçon et parasitisme du fait de la mise à disposition sur ses sites d'émissions de la chaîne CANAL+.

Outre des mesures d'interdiction d'utilisation de ces émissions et de publication CANAL+ réclame à Kewego 1,5 millions d'euros à titre de provisions.

Les émissions concernées sont Les Guignols de l'Info, Groland, le SAV des Emissions, Nulle Part Ailleurs, Le Grand journal de CANAL+, Les Nuls et Dans La Peau d'un Noir.

La première audience de procédure est fixée au 30 mai.

**Direction de la Communication**

Laurence Gallot 01 71 35 02 22

Antoine Banet-Rivet 01 71 35 00 26